

### Qui contacter ?

Le particulier contactera son revendeur qui interviendra auprès du SAV de la société EBERHARDT FRÈRES.

Coordonnées du SAV de la société EBERHARDT FRÈRES :

EBERHARDT FRERES  
Service Après-Vente  
18 rue des Frères Eberts BP 30083  
67024 STRASBOURG CEDEX 1  
Fax : 03 88 65 71 13  
E-mail : sav.conso@eberhardt.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre Service Après-Vente par email :

**sav.conso@eberhardt.fr**

ou rendez-vous sur le site :

**http://sav.eberhardt.fr**



18, rue des frères Eberts - B.P. 30083 - 67024 STRASBOURG Cedex  
Tél : 03 88 65 71 71 - Fax : 03 88 65 75 83 - email : marketing@eberhardt.fr  
www.eberhardt.fr

# LIEBHERR VOUS OFFRE DAVANTAGE

GARANTIE 5 ANS  
LIEBHERR

Réalisation: 11622 | INFRA.FR | IHO1312

www.liebherr-electromenager.fr

**LIEBHERR**  
Qualité, Design et Innovation



## GARDEZ L'ESPRIT LIBRE ET PROFITEZ DE L'EXPERTISE DU SPÉCIALISTE DU FROID.

LIEBHERR, le spécialiste du froid, occupe une place à part dans l'univers de l'électroménager en fabriquant uniquement des réfrigérateurs, congélateurs et caves à vin.

Symbole de confort d'utilisation, de qualité et de fiabilité depuis plus de 50 ans, LIEBHERR a beaucoup investi dans la qualité de ses services.

C'est pourquoi, pour conserver vos aliments en toute sérénité, LIEBHERR vous propose la **"GARANTIE DENRÉES"** pour vous permettre de vous consacrer à l'essentiel et garder l'esprit libre.



### QUELLE GARANTIE ?

Cette garantie vous assure pour une durée de cinq ans, en cas de panne de l'appareil, le remboursement des aliments perdus\* (hors utilisation professionnelle).

Soit un forfait maximum de 85€ pour 100 litres de capacité brute du congélateur, sur présentation d'une preuve d'achat de l'appareil, de l'intervention du Service Après-Vente agréé et d'un inventaire détaillé des denrées perdues (formulaire ci-joint).

### DURÉE DE LA GARANTIE ?

5 ans à compter de la date d'achat de l'appareil Liebherr. Les justificatifs sont à retourner dans les 6 mois après l'intervention du Service Après-Vente agréé.

### QUELS APPAREILS GARANTIS ?

Tous les modèles congélateurs coffres ou armoires ainsi que la partie congélateur des modèles double-porte ou combinés.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En nous retournant les éléments suivants :

- facture de l'appareil LIEBHERR
- fiche d'intervention du Service Après-Vente agréé
- inventaire détaillé et valorisé des denrées perdues

La fiche de renseignements à remplir est disponible chez votre revendeur.

\* EXCLUSIONS : à l'exclusion des facteurs extérieurs pouvant nuire au bon fonctionnement de l'appareil, tels les phénomènes naturels (orage, inondations, tempête...), les coupures de courant ou les surtensions, le non respect des consignes d'utilisation décrites dans la notice ou toute utilisation anormale de l'appareil...